

**DELIBERATION N° 2000/06-19 - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :
AVANCEMENT AU GRADE D'AGENT TECHNIQUE PRINCIPAL**

Monsieur REMY, Adjoint au Maire chargé du personnel, informe l'Assemblée qu'un agent technique qualifié a atteint le 10ème échelon de ce grade.

Les conditions étant réunies pour prétendre au grade d'agent technique principal, et après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 28 Janvier 2000,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire, en date du 26 mai2000,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,décide à l'unanimité :

- de transformer le poste d'agent technique qualifié en poste d'agent technique principal à compter du 1er juillet 2000,
- d'adapter le tableau des effectifs en ce sens,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2000.